

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 janvier 2023 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. Yvan Côté, Maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Michel Cordeau, conseiller
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Steeve Gauthier, conseiller
- M. Luc Harvey, directeur général

**ABSENCE MOTIVÉE :** M. Claude Tessier, Conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 ;
5. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022
6. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport du service d'urbanisme ;
9. Rapport du la directeur général ;
10. Résolution pour retirer une partie du lot de la réserve foncière concernant le projet Montée du Lac ;
11. Fixer la date de signature de registre pour les règlements 2022-279 (Airbnb) et 2022-285 (volumétrie) ;
12. Adoption du deuxième Règlement 2022-283 relatif au PIIA ;
13. Adoption du deuxième Règlement 2022-284 modifiant le règlement de zonage (RCI) ;
14. Adoption du deuxième Règlement 2022-285 (Volumétrie) ;
15. Résolution pour signature de chèques et transactions bancaires ;
16. Autres sujets ;
17. Période de questions
18. Levée de la séance.

### **1- Ouverture de la séance**

---

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h45.

## **2.- Présence et vérification du quorum**

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

## **3.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

**CA-23-01-16-01 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

## **4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022

**CA-23-01-16-02 Sur proposition de M. Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 avec amendement.**

**ADOPTÉ**

## **5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022

**CA-23-01-16-03 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

## **6.- Adoption des listes et rapports mensuels**

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2022 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2022.

**CA-23-01-16-04 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2022 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

---

### **7.- Certificats de crédits disponibles**

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2023.

**CA-23-01-16-05 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

### **8.- Rapport du service d'urbanisme**

M. le maire mentionne qu'il n'y a eu un seul permis de délivrer étant donné que notre inspecteur a travaillé une seule journée sur les dossiers en décembre.

**CA-23-01-16-06 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de décembre.**

**ADOPTÉ**

### **9.- Rapport du directeur général**

M. Harvey remercie en premier lieu le conseil de lui avoir fait confiance. De plus celui-ci confirme que la firme comptable Beudet Fontaine fera l'audit de nos états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

**CA-23-01-16-07 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter la firme Beudet Fontaine pour faire l'audit de nos états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.**

**ADOPTÉ**

### **10. Résolution pour retirer une partie du lot de la réserve foncière concernant le projet Montée du Lac ;**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la Ville de Lac Saint-Joseph (la « Ville ») a, par la résolution numéro 21-05-26-02 adoptée à l'unanimité le 26 mai 2021, imposé une réserve pour fins publiques sur le lot 4 742 294, du cadastre du Québec (le « lot »), aux fins de réserve foncière;

**CONSIDÉRANT** que, suite à l'adoption de cette résolution, un avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques a été signé le 23 septembre 2021, signifié au propriétaire du Lot et publié au Bureau de la publicité foncière de Portneuf le 9 novembre 2021 (l'« Avis de réserve »);

**CONSIDÉRANT** que suite à des discussions et à une longue réflexion, la Ville a conclu que la réserve pour fins publiques peut être abandonnée à l'égard de la partie du Lot qui est contenue

dans la Zone 2H, identifiée au plan de zonage de la Ville, permettant la sous-classe d'usages « Habitation familiale (H1) » autorisant la construction d'une seule résidence unifamiliale isolée par terrain;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro            adoptée le            septembre 2022 relativement à l'intention de la Ville d'abandonner une partie de sa réserve publique sur le Lot;

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le propriétaire du Lot poursuivent des discussions sur une possible acquisition de gré à gré d'une parcelle par la Ville;

**CONSIDÉRANT** la description technique préparée par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 20992 de es minutes;

**CA-23-01-16-08 Sur proposition de M. Yvan Duval et résolu à l'unanimité par la Ville de Lac St-Joseph :**

1. **D'abandonner** partiellement sa réserve pour fins publiques sur la partie du Lot 4 742 294 du cadastre du Québec désignée à la description technique préparée par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 20992 de ses minutes, le tout conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24)
2. **De mandater** la firme d'avocats Tremblay Bois S.E.N.C.R.L. pour déposer au registre de la publicité foncière une déclaration d'abandon partiel et toutes ses procédures nécessaires pour y donner effet.

**ADOPTÉ**

**11. Fixer la date de signature de registre pour les règlements 2022-279 (Airbnb) et 2022-285 (volumétrie)**

**CONSIDÉRANT** QU'UN projet de règlement no 2022-279 modifiant le règlement de zonage (Airbnb) a été adopté le 19 décembre 2022 et est susceptible d'approbation référendaire ;

**CONSIDÉRANT** QU'UN projet de règlement no 2022-285 modifiant le règlement de zonage (volumétrie des bâtiments), a été adopté le 16 janvier 2023 et est susceptible d'approbation référendaire ;

**CA-23-16-09 Sur proposition de M. Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, de fixer la date du 10 mars 2023 pour la tenue des registres pour chacun des règlements susceptibles d'approbation référendaire (2022-279 Airbnb - résidences principales).**

**ADOPTÉ**

**12.- Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de Règlement 2022-283 relatif au PIIA.**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 2<sup>ième</sup> projet de règlement numéro 2022-283 relatif au PIIA.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil

---

conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-283 et renoncent à sa lecture.

**CA-23-01-16-10 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 2<sup>ième</sup> projet de Règlement numéro 2022-283, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

**13.- Adoption de 2<sup>ième</sup> projet de règlement 2022-284 modifiant le règlement de zonage (RCI)**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 2<sup>ième</sup> projet de règlement numéro 2022-284 modifiant le règlement de zonage (RCI).

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-284 et renoncent à sa lecture.

**CA-23-01-16-11 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 2<sup>ième</sup> projet de Règlement numéro 2022-284, tel que rédigé.**

**14.- Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de Règlement no 2022-285 modifiant le règlement de zonage (volumétrie)**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le 2<sup>ième</sup> projet de Règlement numéro 2022-285 modifiant le règlement de zonage (volumétrie).

Une demande de dispense de lecture de ce 2<sup>ième</sup> projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-285 et renoncent à sa lecture.

**CA-23-01-16-12 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le 2<sup>ième</sup> projet de règlement numéro 2022-285, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

**15.- Résolution pour signature de chèques et transactions bancaires**

**ATTENDU QUE** le 9 janvier 2023 M. Luc Harvey a été engagé comme directeur général de Ville de Lac-Saint-Joseph en remplacement de Mme Vivianne Viviers.

Les chèques doivent toujours porter deux (2) signatures sur trois (3), les personnes autorisées étant le Maire, M. Yvan Côté, le conseiller M. Michel Cordeau et le directeur général M. Luc Harvey.

---

**CA-23-01-16-13 Sur proposition de M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité de désigner M. Luc Harvey, directeur général, signataire de toutes transactions régulières, cartes de crédit, ainsi que chèques concernant le compte de Ville de Lac-Saint-Joseph, portant le numéro 70458 auprès de la Caisse Desjardins St-Raymond-Sainte-Catherine**  
**ADOPTÉ**

**16.- Autres sujets**

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Luc Harvey comme nouveau directeur général.

**17.- Période de questions.**

M. Jacques Tessier soulève le point concernant l'augmentation des sacs de déchet à proximité des conteneurs semi-enfouis.

**18.- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h15.

**CA-23-01-16-14 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.**

**ADOPTÉ**

---

**Yvan Côté**  
**Maire**

---

**Luc Harvey**  
**Secrétaire-trésorier**